

SOLiHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT MAYOTTE	Réf Bénéficiaire:	INSSA Hariri				
		DQE		Phase:	AVP	
		Dossier CSSM Famille			Date:	06/11/2025
	Lot:	Référence	Désignation	Unités	Quantité	P.U. H.T.
Préalables	1.1	Installation de chantier	ens	1	0,00 €	0,00 €
	1.2	Budget alloué pour tout imprévu sur le chantier (aléas)	ens	1	0,00 €	0,00 €
	1.3	Nettoyage chantier	Fft	1	0,00 €	0,00 €
	SOUS-TOTAL Préalables					
Gros Œuvres et maçonneries	2.1	Ravalement des murs intérieurs y/c Finitions (Chambre 1, 2 et WC)	m ²	66	0,00 €	0,00 €
	SOUS-TOTAL Plomberie					
Revêtements Sols et muraux	3.1	Fournitures et pose du carrelage antidérapant	m ²	5	0,00 €	0,00 €
	3.2	Fournitures et pose de la faïence	m ²	16	0,00 €	0,00 €
	SOUS-TOTAL Revêtements Sols et muraux					
Plomberie	4.1	Mises aux normes de l'installation de la plomberie	Fft	1	0,00 €	0,00 €
	4.2	Fourniture et pose d'une nourrice y/c le raccordement	U	1	0,00 €	0,00 €
	4.3	Fourniture et pose de WC y/c abattant	U	1	0,00 €	0,00 €
	4.4	Fourniture et pose d'un lavabo standard y/c robinet mitigeur	U	1	0,00 €	0,00 €
	4.5	Fourniture et pose siphon de sol	U	1	0,00 €	0,00 €
	4.6	Fourniture et pose colonne de douche	U	1	0,00 €	0,00 €
	4.7	Raccordement aux eaux usées	Fft	1	0,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL Plomberie						0,00 €
Total des travaux						0,00 €

MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION D'UN HABITAT PRIVÉ

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation

Travaux d'amélioration d'un habitat privé individuel situé au 8 Rue Moussa Attoumani HAGNOUNDROU 97620 BOUENI.

Remise des offres

Date et heures limites de réception : 05 mai 2026 à 12H00.
Modalités de dépôt : par voie électrique ou en main propre (se référer à l'article 7 du présent règlement)

Article 1 - MAITRE DE L'OUVRAGE

INSSA Hariri,

Représentée par l'association SOLIHA Mayotte, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 58A rue M'Gombani, 97600 MAMOUDZOU, enregistrée sous le n° SIRET : 813 664 687 00031, représentée par Monsieur Mniri MCHAMI, agissant en qualité de Président,

Article 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation d'un logement individuel privé situé au Rue Moussa Attoumani HAGNOUNDROU 97620 BOUENI.

Article 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Procédure de passation

L'appel d'offres est ouvert : toute entreprise ou prestataire, légalement déclarée et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés peut candidater.

3.2 Allotissement

L'opération n'est pas allotie. Les candidats doivent présenter une offre pour l'ensemble des lots de l'opération. Seul le lot

Lot 1	Installation, préparation, nettoyage de chantier, évacuation des déchets, imprévus
Lot 3	Revêtements sols et muraux
Lot 5	Menuiseries intérieures et extérieures
Lot 6	Plomberie

Le détail des lots est précisé dans le DQE à compléter.

3.3 Durée du marché

La durée globale du marché comporte une période de préparation d'un mois, une période d'exécution des travaux de x mois et la période de clôture administrative et financière de 12 mois après réception.

Le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

3.4 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution du marché est situé à l'adresse : Rue Moussa Attoumani HAGNOUNDROU 97620 BOUENI.

3.5 Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée s'il estime que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Article 4 - INFORMATIONS

4.1 Visite sur site

Pour toute question concernant la visite, les entreprises peuvent prendre contact avec SOLIHA Mayotte :

Tachirifa ABDALLAH - appelsdoffres.mayotte@solihha.fr - 06 39 60 19 26

4.2 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

Toutefois, l'entreprise attributaire demeure seule responsable de l'exécution de l'ensemble des prestations objet du marché, y compris celles exécutées par ses sous-traitants. Elle garantit le maître d'ouvrage contre tout manquement, défaillance ou faute, y compris grave, commis par un sous-traitant dans l'exécution de ses missions.

L'attributaire du marché s'engage à assurer le parfait achèvement des prestations, à en garantir la qualité, la conformité et à en assumer la responsabilité pleine et entière. En aucun cas, la responsabilité du maître d'ouvrage ne pourra être engagée du fait d'un manquement ou d'une carence imputable à un sous-traitant.

Article 5 - OFFRES

5.1 Présentation de l'offre

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage.

5.2 Composition de l'offre

Le dossier à remettre par les candidats comprendra impérativement les pièces suivantes :

- Extrait K-bis ou équivalent
- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité
- Détail quantitatif estimatif détaillé, complété au format Excel transmis, constituant l'offre de prix
- Un devis signé,
- Mémoire technique détaillant les moyens humains, matériels, méthodes d'intervention, sécurité, gestion des déchets, etc.
- Planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- 3 références réalisées dans les 5 dernières années avec attestation de bonne exécution : nature et ampleur similaires (montant, durée, surface) à la présente opération

Article 6 – Examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, SOLIHA Mayotte peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

SOLIHA Mayotte peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

6.1 Critères de sélection des candidatures

Le candidat devra fournir tous les documents permettant de justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, mentionnés à l'article 5.2 du présent règlement de consultation.

6.2 Critères d'attribution des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Documents analysés	Pondération
Qualité et pertinence des propositions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire technique présentant la méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux et les moyens humains affectés à la réalisation des prestations ; - Fiches techniques des matériaux utilisés et respect des normes françaises - Note présentant la qualité environnementale et les moyens proposés pour garantir la sécurité et la propreté du chantier 	30%
Compétences et qualifications de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Note présentant les références de l'entreprise sur des chantiers similaires, avec attestation de bonne exécution si possible 	20%
Délai de réalisation et disponibilité de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier prévisionnel de réalisation. 	20%
Coût global des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Détail quantitatif estimatif (DQE) 	30%

6.3 Méthode de notation des offres

- **Critère « qualité et pertinence des propositions techniques » : 30 points**

Le critère valeur technique est apprécié au regard du cadre de réponse du candidat, portant sur la conformité aux spécifications techniques, les matériaux et équipements utilisés, l'adéquation de l'offre aux besoins du ménage maître d'ouvrage, selon l'échelle de notation suivante :

	Très satisfaisant	10
	Satisfaisant	7

	Peu satisfaisant	3
	Insatisfaisant	0

Chaque critère est noté sur 10. Le total des trois critères formera la note global, sur 30 points, concernant la qualité et la pertinence des propositions techniques.

• **Critère « compétences et qualifications de l'entreprise » : 20 points**

Le critère compétences et qualifications de l'entreprise est apprécié au regard du cadre de réponse du candidat, portant sur les références de l'entreprise sur des projets similaires, l'expérience et expertise de l'équipe, selon l'échelle de notation suivante :

- Références de projets similaires

	Très satisfaisant	15
	Satisfaisant	10
	Peu satisfaisant	5
	Insatisfaisant	0

- Expérience et expertise de l'équipe

	Très satisfaisant	5
	Satisfaisant	3,5
	Peu satisfaisant	2
	Insatisfaisant	0

• **Critère « délai de réalisation et disponibilité de l'entreprise » : 20 points**

Le critère de délai de réalisation est apprécié au regard du cadre de réponse du candidat, portant sur le calendrier prévisionnel détaillé et réaliste fourni par l'entreprise en adéquation ou non avec le délai souhaité par le maître d'ouvrage, selon l'échelle de notation suivante :

	Très satisfaisant	10
	Satisfaisant	7
	Peu satisfaisant	3
	Insatisfaisant	0

Les sous-critères sont chacun notés sur 10 :

- Respect des délais souhaités
- Planning détaillé et réaliste

- **Critère « Coût global des travaux » : 30 points**

Le critère valeur technique est apprécié au regard du cadre de réponse du candidat, portant sur le calendrier prévisionnel détaillé et réaliste fourni par l'entreprise en adéquation ou non avec le délai souhaité par le maître d'ouvrage, selon le calcul suivant :

	Très satisfaisant	30
	Satisfaisant	20
	Peu satisfaisant	10
	Insatisfaisant	0

Un malus de 10 points sera attribué aux candidats qui dépasseront le montant de l'enveloppe financière prévue pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'habitat privé.

Article 7 - MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

7.1 Date et heure limites de réception des plis

Les offres devront être transmises avant la date indiquée en première page du présent règlement de consultation.

Seules les offres qui ont été reçues au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus seront examinées. Les offres qui sont reçues après cette date et heure ne sont pas examinées.

7.2 Conditions de la transmission des offres

Les candidats peuvent transmettre leur pli de deux manières :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : appelsdoffres.mayotte@solihha.fr
- Sous pli fermé, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, **située à l'intérieur des bureaux**, au siège de SOLIHA Mayotte situé au 58 A rue M'Gombani – 97600 MAMOUDZOU. En cas de remise en main propre, le candidat devra signer le registre de dépôt des offres.

Article 8 - ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre la mieux classée sera retenue. Le candidat retenu devra remettre à SOLIHA Mayotte les documents suivants :

- Un RIB
- Le contrat de prestation de service signé
- Le détail quantitatif estimatif signé

Les pièces pour lesquelles la signature est exigée doivent être datées et signées d'une personne ayant le pouvoir d'engager la société.